**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**AVIS D’APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Dénomination et adresse de la collectivité :**

Commune de Moissac, Hôtel de Ville, 3 Place Roger Delthil, 82200 MOISSAC.

**Mode de passation :**

Convention d’occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable conformément à l’ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations de procéder à des mesures de publicité et de sélection préalable à la délivrance des titres d’occupation du domaine public en vue d’une exploitation économique. Il s’agit d’une procédure ad hoc qui ne correspond pas aux procédures relevant du code de la commande publique.

La convention à intervenir sera conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. Elle ne sera pas constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.

**Objet de l’avis d’appel à la concurrence :**

La Commune de Moissac autorise l’occupation du bâtiment connu sous le nom de « KIOSQUE DE L'UVARIUM » à Moissac pour l’exploitation d’un bar/restaurant.

**Critères de jugement des offres :**

1. **Le projet d’exploitation proposé**, noté sur **50 points**,
2. **La proposition financière du candidat**, notée sur **40 points**
3. **La solidité financière du candidat**, notée sur **10 points**.

Le détail et la méthode de notation de ces critères figurent dans le règlement de consultation.

**Pièces du dossier de consultation :**

* Le présent avis d’appel public à la concurrence,
* Le règlement de consultation et son annexe (attestation sur l’honneur),
* Le projet de convention à compléter par les candidats aux endroits indiqués.

**Modalité de retrait des dossiers :**

Le règlement de consultation et le projet de convention seront délivrés gratuitement sur simple demande écrite :

* Par courriel à l’adresse suivante : i.morieres@moissac.fr
* A partir du site Internet de la commune : Mairie > Vos démarches > Appel public à la concurrence – Kiosque de l’Uvarium

**Modalité de remise des offres :**

Toutes les pièces du dossier seront rédigées en langue française ou traduites.

Les offres devront être transmises par pli postal en recommandé avec accusé de réception dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

**« Candidature pour l’occupation temporaire du domaine public –**

**UVARIUM NE PAS OUVRIR ».**

**Négociations :**

Après un premier classement des dossiers sur la base des critères de choix, la commune de Moissac se réserve la possibilité de négocier avec les deux meilleurs candidats.

La phase de négociation est destinée à la clarification des offres et à permettre aux candidats de les améliorer.

**Date limite de réception des dossiers :** Vendredi 29 décembre 2023 à 12H00.